

- ▶ prendre des mesures pour accélérer la mise sur pied de syndicats en supprimant, notamment, les entraves matérielles à la liberté d'association, pour veiller à ce que la direction ne puisse faire partie des syndicats officiels en tant que partie à un groupe de négociation et, d'une façon générale, pour permettre aux syndicats de fonctionner efficacement;
- ▶ élaborer une stratégie globale pour lutter contre le travail des enfants;
- ▶ développer et améliorer, peut-être avec l'aide de l'Organisation internationale du Travail, sa politique visant à aider les chômeurs à trouver du travail et à recevoir des prestations de chômage;
- ▶ prendre immédiatement des mesures pour veiller à ce que tant les entreprises publiques que les entreprises privées versent les salaires dus et pour punir ceux qui ont illégalement détourné ces fonds;
- ▶ accroître l'assistance accordée aux pauvres et accorder à ceux-ci des ressources financières suffisantes pour qu'ils puissent vivre dans la dignité;
- ▶ intensifier les efforts pour assurer le bien-être des retraités;
- ▶ prendre toutes les mesures voulues pour que les dépenses sociales soient affectées aux couches de la société qui en ont véritablement besoin;
- ▶ adopter un programme de subventions alimentaires au bénéfice des pauvres;
- ▶ tenter de résoudre les problèmes liés à l'attribution des titres fonciers, au financement des fournitures et du matériel destiné aux régions agricoles ainsi qu'à la réduction des délais de transport vers les marchés afin de stimuler la production alimentaire intérieure;
- ▶ examiner les rapports entre une offre alimentaire acceptable et suffisante et les questions relatives à la grave pollution de l'environnement et à l'absence d'investissements dans les infrastructures servant à l'entretien et à l'amélioration de l'approvisionnement en eau;
- ▶ prendre des mesures appropriées pour assainir l'environnement et empêcher les entreprises de continuer à polluer, surtout pour éviter la contamination de la chaîne alimentaire;
- ▶ considérer comme une priorité l'entretien et l'amélioration du réseau d'approvisionnement en eau;
- ▶ prendre des mesures énergiques contre les entreprises trouvées coupables d'avoir importé des denrées alimentaires contaminées;
- ▶ prendre immédiatement des dispositions pour améliorer les conditions sanitaires dans les prisons, en particulier pour enrayer la montée en flèche des cas de tuberculose parmi les prisonniers et les détenus;
- ▶ lutter contre l'augmentation des cas d'infection par le VIH (qui se sont multipliés par huit en 1996), un problème sanitaire de la plus haute importance, en lançant par exemple

dans les médias une campagne d'information expliquant la nature de la maladie, ses modes de transmission, y compris sexuels, et les techniques de prévention; et adopter des lois et prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la discrimination contre les séropositifs;

- ▶ accroître les fonds alloués aux hôpitaux et assurer l'accès aux médicaments et aux soins médicaux à ceux qui n'en ont pas les moyens;
- ▶ augmenter et intensifier l'action menée pour traiter les toxicomanes ainsi que pour appréhender et punir les trafiquants de drogue;
- ▶ prendre des dispositions plus vigoureuses et plus efficaces pour renforcer le système d'éducation, réduire le taux d'abandon scolaire et renforcer la protection des enfants contre leur embauche illégale et autres abus.

#### **Droits civils et politiques**

Date de signature : 18 mars 1968; date de ratification : 16 octobre 1973.

Le cinquième rapport périodique de la Russie doit être présenté le 4 novembre 1998.

*Réserves et déclarations* : Paragraphe 1 de l'article 48 du PIRDCP; déclaration aux termes de l'article 41.

**Protocole facultatif** : Date d'adhésion : 1<sup>er</sup> octobre 1991.

*Réserves et déclarations* : Article 1.

#### **Discrimination raciale**

Date de signature : 7 mars 1966; date de ratification : 4 février 1969.

Le 15<sup>e</sup> rapport périodique de la Russie devait être présenté le 6 mars 1998.

*Réserves et déclarations* : Paragraphe 1 de l'article 17.

#### **Discrimination à l'égard des femmes**

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 23 janvier 1981.

Le cinquième rapport périodique de la Russie doit être présenté le 3 septembre 1998.

#### **Torture**

Date de signature : 10 décembre 1985; date de ratification : 3 mars 1987.

Le troisième rapport périodique de la Russie devait être présenté le 25 juin 1996.

*Réserves et déclarations* : Déclarations aux termes des articles 21 et 22.

#### **Droits de l'enfant**

Date de signature : 26 janvier 1990; date de ratification : 16 août 1990.

Le deuxième rapport périodique de la Russie devait être présenté le 14 septembre 1997.

### **COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME**

#### **Rapport du SG sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie**

Le rapport du Secrétaire général (E/CN.4/1997/10) sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie contient de